



Contestation saisie-vente HELP

Par **motorgirlflo**, le **03/01/2014** à **12:29**

Bonjour,

Suite à un problème de construction de maison très long (2ans et demi), je dois à mon voisin la franchise de l'assurance d'un montant de 1385€.

Je passe au tribunal pour le régler en plusieurs fois car il ne veut pas (et demande par la même occasion 7000€ de dommages...) Il m'est autorisé à payer en 4 fois. à partir de juin

Je procède aux règlements le 12/06 , 30/07 , 01/09 et 25/09.(derniers chèques encaissés que en octobre le 4 et le 11)

Le 30/09 je reçois un commandement aux fins de saisie vente, demandant la totalité de la somme plus frais.

J'appelle le cabinet d'huissier pour leur dire que tout à été envoyé et que 2 chèques restent en attente d'encaissement. La secrétaire me dit faire remonter l'info et se renseigner auprès de la partie adverse.

le 23/10 un papier me demande la somme de 1273.76€ (sans explications), j'appelle encore pour dire que tout à été encaissé et que je ne devais plus rien.

Le 4/11 un avis de passage m'informe que l'inventaire de mes meubles à été fait avec enlèvement + vente imminent.

sur le PV de saisie-vente il manque encore les deux derniers encaissement de la partie adverse.

Je rappelle encore l'huissier très énervée en expliquant tout et la secrétaire me dit faire des recherches.

Je reçois le 25/11 une "facture" avec tout les chèques encaissé mais surtout 624€ de frais.

comme écrit sur le PV de Saisie-vente, je fais un courrier au juge de l'exécution, qui me renvoi mon dossier et me dis qu'il faut que je passe par voie d'assignation (huissier demande 1000/1500€ de frais pour le faire)

Je ne sais plus quoi faire , si je ne règle pas ces frais, ils relancent la procédure, et je ne considère pas devoir ces frais.

Comment puis-je faire?

Merci d'avance.